Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260706-2026_086-DE

COMMUNE DE NOYAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUILLET 2026

L'an deux mil vingt-six et six juillet à 20 heures 00, sous la présidence de Philippe HELLO, Maire, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Date de la convocation : 30 juin 2026

Nombre de membres en exercice : 15	Nombre de membres présents ou représentés : 14

Etaient présents : HELLO Philippe, ROBERT Anne, BRUAND Christophe, BAUDUCEL Alice, CONNAN Fabien, GOLTZ Virginie, JAFFRÉ Violaine, HERVÉ Patrick, LABBÉ Sophie, LE CORNEC Vincent, LEFEUVRE Chantal, PELLAN Gérard, OLLIVIER Morgane et TURPIN Alexandre.

Absents excusés : Jean-Marc GUILLOT

Le Conseil nomme Sophie LABBÉ en qualité de secrétaire de séance.

DELIBERATION 2026-086
RESSOURCES HUMAINES
AUGMENTATION DE DHS

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal la nécessité de modifier les durées hebdomadaires de travail :

- d'un emploi d'agent d'animation territorial permanent à temps non complet (25h00)
- d'un emploi d'ATSEM permanent à temps non complet (30h00)

En effet, sur ces postes, les temps de travail dépassent systématiquement les DHS actuelles. Cette mesure sera effective à partir du 1er juillet 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

par « 14 » voix **POUR**, par « 0 » voix **CONTRE**, par « 0 » voix **ABSTENTIONS**,

- **DECIDE** d'approuver les augmentations des DHS suivantes :

  - Adjoint d'animation territorial : passage de 25h00 à 27h00
  - ATSEM : passage de 30h00 à 32h00

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs titulaires à compter du 1er juillet 2026 comme suit :

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201602-20260706-2026_086-DE

Effectifs	Emplois permanents	DHS
	Filière administrative :	
1	Rédacteur	35H00
	Filière technique :	
1	Adjoint technique territorial	35H00
1	Adjoint technique territorial	35H00
1	Adjoint technique territorial	27H00
1	Adjoint technique territorial	14H00
	Filière animation :	
1	**ATSEM principal 2ème classe**	**32H00**
1	Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	35H00
1	Adjoint territorial d'animation principal 2ème classe	30H00
1	**Adjoint territorial d'animation**	**27H00**

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement de cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme au registre
Le Maire,
Philippe HELLO

La secrétaire de séance
Sophie LABBÉ

MAIRIE DE NOYAL Côtes d'Armor

Délibération certifiée publiée le 13-07-2026 - transmise en Préfecture le 13-07-2026
Philippe HELLO, Maire